

Annexe au plan d'études de la médecine
humaine et dentaire

Modalités d'évaluation des UE du Bachelor en médecine

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 31.05.2010
Version révisée du 28.05.2018

1 Introduction

Cette annexe décrit les conditions d'évaluation des unités d'enseignement (UE) relatives au Bachelor en médecine. Les UE sont regroupées en modules correspondant aux épreuves selon les modalités décrites dans le plan d'études mentionné et soumises au règlement du BMed.

2 Évaluations des unités d'enseignement

L'évaluation des UE se fait en règle générale par des épreuves dont les modalités sont fixées dans la présente annexe. Les épreuves se déroulent, en général, durant trois sessions d'examens : printemps (PRI), été (ETE), automne (AUT). Pour chaque épreuve, l'étudiant e s'inscrit dans les délais prescrits par la Faculté des sciences et de médecine selon la procédure on-line sur le portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>), accessible avec le compte personnel et le mot de passe fournis par l'Université. L'épreuve porte sur la matière des UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par la Section et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois et au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

3 Bases réglementaires

Le présent document sert d'annexe au plan d'études pour l'obtention du Bachelor of Medicine en médecine humaine et pour la réussite des 1^e et 2^e années de médecine dentaire. Il est soumis au *Règlement pour l'obtention du Bachelor of medicine*. Tous ces documents sont accessibles sur le site web de la Section de médecine (<http://www.unifr.ch/med>).

4 Modalités d'évaluation

Les unités d'enseignements sont examinées dans les épreuves et aux sessions indiquées dans le tableau ci-dessous. Les cahiers des différentes UE (publiés dans le programme de cours, <http://www.unifr.ch/timetable>) précisent les conditions d'admission aux épreuves. En particulier, la participation aux séances d'APP, de travaux pratiques et de colloques ainsi qu'aux « Compétences cliniques » et aux journées thématiques du programme MICS est obligatoire.

Pour les épreuves écrites, les types de questions sont définis sur le site de la Section de médecine (<http://www.unifr.ch/med/de/studies/med/kp-pruefungen>). Enfin, des informations détaillées relatives à chacune des épreuves (catalogues détaillés et pondérés des matières d'examen pour les épreuves écrites ; déroulement détaillé des épreuves orales et pratiques de 2^e année ; informations relatives aux OSCE) sont publiées dans le portail d'étudiant-e-s MyUniFR (cf. <https://my.unifr.ch>).

Code épreuve	Code UE	Unité d'épreuve	ECTS	Sessions d'examens	Modalités d'évaluation
SMH.0110E	SPH.01500 SCH.01500	Physique et chimie pour étudiant-e-s en médecine	12	PRI+AUT	épreuve écrite de 240 min
SMH.0120E	SMH.01201 SBL.01500 SBL.01501	Bases biomédicales Ia – Introduction aux systèmes	12	PRI+AUT	épreuve écrite de 120-180min (selon le nombre des questions)
SMH.0212E	SMH.02101 SMH.02102 SBC.02104	Bases biomédicales Ib	12.5	ETE+AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
SMH.0222E	SMH.02201 SMH.02206 SMH.02207 SMH.02208 SMH.02209	Systèmes I	15	ETE+AUT	« Parcours », selon informations détaillées en début de semestre et épreuve écrite de max. 150 min ; la note de l'épreuve est la moyenne pondérée (par les points ECTS) du

Annexe au plan d'études du Bachelor of Medicine

« parcours » et de la partie écrite.					
SMH.0233E	<i>SMH.02303</i> <i>SMH.02304</i> <i>SMH.02305</i>	Médecine et société I – Psychologie et sociologie médicales I – Pensée et méthodologie scientifiques I	8.5	ETE+AUT	épreuve écrite de 120-180 min
SMH.0311E	<i>SMH.03101</i> <i>SMH.03102</i>	Systèmes IIa	10	PRI+AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions)
SMH.0320E	<i>SMH.03201</i> <i>SMH.03202</i>	Systèmes IIb	9	PRI+AUT	épreuve écrite de 120-180 min (selon le nombre des questions).
SMH.0331E	<i>SBC.03303</i> <i>SMH.03302</i>	Biochimie et physiologie systémique I (travaux pratiques)	5	PRI+AUT	épreuve pratique de biochimie (135 min.), épreuve écrite de physiologie (60 min.). Détails en début de semestre.
SMH.0413E ou SMH.0413D	<i>SMH.04101</i> <i>SBC.04503</i> (ou <i>SMH.04106</i>) <i>SMH.04110</i>	Bases biomédicales II – Pensée et méthodologie scientifiques II	6	ETE+AUT	épreuve écrite de ≤100 min
SMH.0414E	<i>SMH.04108</i> <i>SMH.04109</i>	Médecine et société II – Psychologie et sociologie médicales II	6	ETE+AUT	épreuve écrite de ≤100 min
SMH.0420E	<i>SMH.04201</i> <i>SMH.04202</i> <i>SMH.04203</i>	Systèmes IIc	13	ETE+AUT	épreuve écrite de ≤210 min (selon le nombre des questions).
SMH.0432E	<i>SMH.04301</i> <i>SMH.04302</i> <i>SMH.04304</i>	Anatomie, histologie et physiologie systémique II (travaux pratiques)	9.5	ETE+AUT	épreuve pratique d'histologie (90 min.), épreuve orale d'anatomie (≤30 min.), épreuve écrite de physiologie (60 min.). Détails en début de semestre.
SMH.0490E	<i>SMH.04901</i> ou <i>SMH.04902</i> ou <i>SMH.04903</i> ou <i>SMH.04904</i> ou <i>SMH.04906</i> ou <i>SMH.04910</i>	Cours à option	1.5	ETE+AUT	Evaluations notées en cours de semestre, y. c. épreuve écrite de max. 60 min. ou Epreuve écrite de max. 60 min.
SMH.0512E	<i>SMH.05101</i> <i>SMH.05103</i> <i>SMH.05105</i> <i>SMH.05106</i> <i>SMH.05107</i>	Disciplines cliniques fonda- mentales I et Cliniques I	10.25	PRI+AUT	épreuve écrite de ≤210 min.
SMH.0521E	<i>SMH.05201</i> <i>SMH.05202</i> <i>SMH.05203</i> <i>SMH.05204</i>	Cliniques II	12	PRI+AUT	épreuve écrite de ≤210 min.
SMH.0612E	<i>SMH.06101</i> <i>SMH.06102</i> <i>SMH.06104</i> <i>SMH.06105</i> <i>SMH.06107</i> <i>SMH.06108</i>	Disciplines cliniques fonda- mentales II et Cliniques III	10.5	ETE+AUT	épreuve écrite de ≤210 min.
SMH.0622E	<i>SMH.06201</i> <i>SMH.06202</i> <i>SMH.06208</i> <i>SMH.06209</i>	Clinique IV	11.25	ETE+AUT	épreuve écrite de ≤210 min.
SMH.0631E	<i>SMH.06302</i>	Médecine et Société III	5	ETE+AUT	évaluation écrite de ≤120 min. et évaluation notée en cours de semestre
SMH.0641E	<i>SMH.05402</i>	Compétences cliniques et	12	ETE	voir paragraphe 5

<i>SMH.06402</i>	introduction à la médecine de
<i>SMH.06403</i>	famille

5 Évaluation des compétences cliniques

L'évaluation des compétences cliniques de base, acquises par les étudiant-e-s pendant le Bachelor en médecine, se fait avec la méthode ECOS (examen clinique objectif structuré).

Un examen ECOS est composé d'une séquence de situations cliniques présentées dans différentes « stations » de quelques minutes chacune, constituant un « circuit » à travers lequel les candidats font la rotation. Les candidat-e-s interagissent avec un patient simulé et standardisé ou avec du matériel, comme par exemple des mannequins, et doivent compléter une série de tâches prédéterminées. Leur performance est évaluée par un observateur-examineur qui utilise une grille d'observation spécifique au contenu de la situation et aux tâches demandées.